



Déclaration SNUDI FO 64 CAPD jeudi 6 novembre 2025

La CAPD de ce jour a pour objet le refus de mobilisation des droits acquis sur le Compte Personnel de Formation (CPF).

Si le Code de l'Éducation et les textes réglementaires présentent le CPF comme un droit individuel à la formation pour chaque professeur des écoles, dans notre département ce droit reste largement inaccessible.

En 2025, sur les 2 924 professeurs des écoles, seuls 16 ont déposé un dossier de demande de CPF. Il faut dire que les obstacles sont nombreux : calendrier de dépôt contraignant et court, dossier complexe à constituer et quasiment aucune chance d'obtenir un accord. En effet, seulement 3 professeurs des écoles ont obtenu une réponse favorable. Autrement dit, 0,10 % des enseignants pourront utiliser leur droit acquis à une formation librement choisie cette année.

Cette situation inacceptable se reproduit chaque année et s'explique par une enveloppe budgétaire ridiculement faible : 1 536 € alloués par l'École Académique de la Formation Continue pour répondre à l'ensemble des besoins en CPF des professeurs des écoles du département. Une somme symbolique qui ne permet en rien de financer une formation professionnelle digne de ce nom.

Conséquence : même les rares enseignants qui obtiennent un accord doivent assumer eux-mêmes la moitié, les deux tiers, voire la quasi-totalité du coût réel de leur formation. À cela s'ajoutent des obstacles multiples : délais de dépôt trop courts, manque d'information, validation hiérarchique complexe, contingentement budgétaire strict. Ce dispositif, censé garantir un droit à la formation, se transforme en un véritable détournement : on confisque ce droit en le vidant de sa substance.

Le ministère annonce qu'en 2024, 1,56 % des personnels ont mobilisé leur CPF. Ce chiffre, déjà très faible, reste pourtant bien supérieur à la réalité dans les Pyrénées-Atlantiques, où l'accès est quasi inexistant. Pendant ce temps, les besoins sont criants : des enseignants épuisés par l'explosion de la violence scolaire, la souffrance psychique des élèves et des injonctions institutionnelles toujours plus lourdes réclament des formations adaptées pour évoluer, apprendre et se régénérer.

Ce droit est confisqué. À la place, c'est le formatage qui s'impose : des plans standardisés (pHARe, laïcité, mathématiques/français) et des formations collaboratives entre personnels fatigués, voire usés. La formation n'est plus qu'un indicateur statistique : afficher un nombre de personnels formés au moindre coût.

Dans notre département, en lieu et place des 18 h statutaires, 6 h supplémentaires non rémunérées sont imposées, contrairement à ce qui se pratique ailleurs. L'intersyndicale CGT, FO et FSU vous a écrit, Monsieur le Directeur académique, pour exiger le respect des ORS : 18 h de formation, ce n'est pas 24 h. Nous refusons que 6 h supplémentaires soient imposées sans rémunération. Quant à la journée de solidarité, sa durée doit respecter le cadre légal d'une journée de classe.

Où est le respect des personnels lorsqu'on les infantilise ainsi ? Où va l'argent du CPF ? Pourquoi un taux d'accès aussi dérisoire pour des personnels qui expriment un

besoin vital ? Considérer les personnels comme corvéables, leur prendre leur temps sans le payer, supprimer l'accès au CPF... Voilà une innovation pédagogique audacieuse : le hold-up éducatif.

La colère gronde et ce mépris passe d'autant plus mal que les professeurs des écoles sont confrontés à un paradoxe inquiétant. D'un côté, l'épuisement s'accroît générant des arrêts maladie qui engendrent désormais 10% de perte de salaire; de l'autre, face à la perte de plus de 30 % de pouvoir d'achat, dans un département où le coût de la vie est élevé, de plus en plus de collègues recherchent des compléments de rémunération. Le paroxysme est atteint à Pau, où le rythme scolaire à 5 jours entraîne 20 % de frais supplémentaires en garde et déplacement, et 20 % de temps en moins pour préparer, corriger, se former, se reposer ou compléter son salaire.

Pour compenser les pertes de salaires, le ministère a proposé le Pacte. FO s'y est opposée car il ne constitue pas une revalorisation : il impose des tâches supplémentaires contractuelles, non pérennes, financées par des suppressions d'heures disciplinaires. Beaucoup de collègues s'y engagent par nécessité financière, non par choix. Et cette année, le nombre de parts attribuées diminue sans cohérence, créant incompréhensions et tensions. Travailler plus pour compenser la perte de pouvoir d'achat, tout en aggravant l'épuisement professionnel : voilà le paradoxe.

Face à ce constat, nous réaffirmons que la revalorisation des salaires doit passer par le rétablissement du remboursement à 100% du congé maladie, une augmentation immédiate du point d'indice et des rémunérations, sans contrepartie ni surcharge de travail. Le Pacte, présenté comme une solution, n'est qu'un leurre : il impose des tâches supplémentaires, contractuelles et non pérennes, et accentue la fatigue et les inégalités. Nous refusons cette logique du "travailler plus pour compenser la perte de pouvoir d'achat" qui aggrave l'épuisement professionnel. Ce que nous exigeons, c'est une véritable reconnaissance du métier, des conditions de travail dignes et un droit à la formation garanti par un budget à la hauteur des besoins.

Nous finissons cette déclaration avec une note d'espoir. Nous nous félicitons de la nouvelle annoncée par le Président de la République concernant nos collègues professeurs Cécile Kohler et Jacques Paris, sortis de la prison d'Evin et en route pour l'Ambassade de France à Téhéran. Nous saluons ce premier pas et attendons avec impatience leur retour en France.

Merci pour votre écoute

Pour le SNUDI FO 64

Agnès Deboulle